

**ARRÊTÉ N° DEC1-2026-01
NOMMANT LA PRÉSIDENTE DU JURY
DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'AVANCEMENT AU GRADE DE
SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

**ACADÉMIE DE PARIS, ACADÉMIE DE CRÉTEIL,
ACADÉMIE DE VERSAILLES ET ADMINISTRATION CENTRALE**

SESSION 2026

La rectrice de la région académique Île-de-France, rectrice de l'académie de Paris, Chancelière des Universités de Paris et d'Île-de-France ;

Le recteur de l'académie de Créteil ;

Le recteur de l'académie de Versailles ;

et

La cheffe du service de l'action administrative et des moyens,

- Vu les articles D222-4 à D222-10-1 du code de l'éducation ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 21 décembre 2010 modifié fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 25 janvier 2011 modifié fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 05 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 29 octobre 2025 modifiant le calendrier des inscriptions des concours ouverts par arrêté du 5 septembre 2025 ;

- ARRÊTENT -

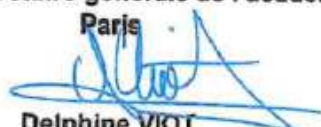
ARTICLE 1 : Est nommée, pour la session 2026, présidente du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de l'académie de Paris, de l'académie de Créteil, de l'académie de Versailles et pour l'administration centrale, Madame Laurence TARAMINI, attachée principale d'administration, secrétaire générale, Cité scolaire Jules Ferry, Paris (9^{ème} arrondissement). Monsieur Benjamin PELLET, personnel de direction de classe normale, proviseur adjoint, Lycée Montesquieu, académie de Versailles est nommé suppléant de la Présidente dudit jury.

ARTICLE 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil le 5 janvier 2026

Pour la rectrice de la région académique Île-de-France, rectrice de l'académie de Paris, Chancelière des Universités de Paris et d'Île-de-France, La secrétaire générale de l'académie de

Paris


Delphine VIOT

**Pour le recteur et par délégation,
Le secrétaire général de l'académie de Créteil**



Mehdi CHERFI

**Pour le recteur et par délégation,
Le secrétaire général de l'académie de Versailles**



Benoît VERSCHAEVE

**La cheffe du service de l'action administrative et
des moyens**

**La sous-directrice des ressources humaines
pour l'administration centrale**


**Bérénice DÉLY
Marie-Hélène PERRIN**